



victime d un harcèlement moral

Par rama, le 25/11/2009 à 23:52

je travaille a paris je reside dans l oise CREIL 60
je suis victime d un harcèlement moral j ai contacte divers personne mon syndicat
mais j'en suis toujours au même point
avez une idée vers qui me dirigé
j ai été hospitalisé 3 semaines il faudrait pour ma santé que je regle ce probleme
Merci de votre concours

Par mitsi, le 04/12/2009 à 07:47

Bonjour,
Comment savez-vous que vous êtes victime d'un harcèlement moral?
Quels faits vous font penser à un Harcèlement moral?
Avez-vous des témoins de ce que vous pouvez avancer?
Votre hospitalisation a-t-elle un lien direct avec ce que vous supposez être un harcèlement moral?
Il n'est pas facile de prouver un harcèlement moral, cependant divers arrêts de la Cour de Cassation définissent avec plus de précision les éléments caractéristiques de ce délit.
Cordialement.

Par rama, le 04/12/2009 à 18:16

Bonjour
Comment savez vous:.....
j'ai lu les articles L122.46 et Autres je me retourne bien dans cette situation

Quels faits:.....
M'avoir enlevé tous mon travail pour une autre personne
Aujourd'hui au bout de 35 ans de travail je suis oublié de demander du travail cette personne
je suis technico commercial cette personne me donne des tableaux excel pour que je rentre
des chiffres des sommes
Avez vous des témoins:.....
peut être une personne qui subi mes mêmes agissements qui est aussi dépressif

Votre hospitalisation:.....

Oui depuis le 30 avril 2009 que je suis en arrêt de maladie Je ne pensais qu'a me détruire
me suicidé
jetter sous le trains
me prendre avec le corde du chien

pouvez vous me communiquer les arrêts de la cour de cassation

Pouvez vous me confirmer que la meilleur solution serait de prendre un avocat allez au
procès puis comme dirait mon docteur tourner la page et continuer a vivre de retrouver la
santé puis reprendre ma vie professionnel car je n'ai que 56 ans et beaucoup a donner

Cordialement

Par **mitsi**, le **04/12/2009** à **18:49**

Bonsoir,

Les blogs suivants figurant sur le site Légavox vous donneront pas mal de renseignements:

-Maître Bem Article en date du 11/10/2009.

-Maître Anne-France Petit en date du 04/10/2009

-Avocat travail: Harcèlement au Travail

Arrêt de la Cour de Cassation du 10 novembre 2009 précisant que le "mode de management"
peut désormais être assimilé à du Harcèlement moral.

Etes-vous suivie médicalement par un psychiatre, si oui est-ce suite au présumé harcèlement
et vous ferait-il une attestation? Normalement le médecin n'attestera pas que vous êtes
victime d'un harcèlement mais il précisera si vos difficultés sont liés à l'exercice de votre
profession.

Je pense qu'avant de voir un avocat, prenez rendez-vous avec un inspecteur du travail et
expliquez-lui ce que vous avez vécu et se serait peut-être bien d'y aller avec l'attestation du
psychiatre.

Bon courage.